



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 5 novembre 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 octobre 2012

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Demande de lever le moratoire portant sur le vote électronique

6. **Finances municipales**

7. **Ressources humaines**

7.1 Fin d'emploi et règlement de départ de l'employée n° 20085

7.2 Confirmation de monsieur Raymond LeBlanc au poste de directeur du Service des finances

8. **Loisirs et bibliothèques**

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-757-AD-12

Relocalisation d'une conduite d'aqueduc au 360, boulevard du Séminaire Nord – ING-753-2011-012

9.1.2 SA-774-AD-12 Travaux de prolongement de services – Rue
Oigny – ING-753-2012-017

9.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Nouveau pont
remplaçant l'actuel pont Gouin

10. **Toponymie et circulation**

-- -- --

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2050-TP-12 Travaux de réaménagement du restaurant
principal au 2^e étage du colisée Isabelle-
Brasseur

11.2 Signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Mont-
Saint-Grégoire relativement aux travaux d'entretien d'une section du
3^e Rang et d'une section du rang du Kempt

12. **Sécurité publique**

-- -- --

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2012-2834 Monsieur Benoît Gemme – Immeuble situé
au 20, rue Lise

13.1.2 DDM-2012-2855 Monsieur Yves Madore - Immeuble situé au
69, rue Léger

13.1.3 DDM-2012-2849 École Vision – Immeuble constitué du lot
4 967 164 du cadastre du Québec situé sur
la rue des Colibris

13.1.4 DDM-2012-2843 Habitations Qualipro – Immeuble situé au
510, boulevard d'Iberville

13.1.5 DDM-2012-2871 Monsieur Denis Pomerleau – Immeuble
situé aux 140-140A, rue Labrèche

13.1.6 DDM-2012-2872 Madame Johanne Fortin – Immeuble situé
au 40, rue Geneviève

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

13.2.1 UC-2012-2841 Monsieur Daniel Provencher – Immeuble
situé au 190, rue Saint-Paul

13.2.2 UC-2012-2865 Madame Jennifer Sturrock – Immeuble
situé au 252, rue Loubias

- 13.2.3 UC-2012-2870 Les Halles St-Jean inc. – Immeuble situé au 501, boulevard du Séminaire Nord
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIIA-2012-2844 École Vision – Immeuble constitué du lot 4 967 264 situé sur la rue des Colibris
- 13.3.2 PIIA-2012-2791 Réal Boulanger – Immeuble situé au 90, chemin du Grand-Pré (retour)
- 13.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une partie des lots 3 614 451 et 3 978 186 du cadastre du Québec
- 13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.5.1 Règlement n° 1120
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir les limites de la zone I-2771 à même une partie des limites de la zone I-2772 et d'y autoriser les usages de la sous-classe C9-03 « Véhicules » dans la zone I-2772. Ces zones sont situées au sud de la rue Gaudette ;
 - de modifier la grille des usages et normes de la zone P-1606, située aux intersections des rues Trinitaires, Dollard et Frontenac, afin de remplacer la sous-classe d'usage P4-01 spécifiquement permis par P1-03 « Religion » »
- 13.5.2 Règlement n° 1122
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir la zone C-2623 à même une partie de la zone H-2500, située au nord-ouest de l'intersection formée par le boulevard Saint-Luc et le chemin Saint-André ;
 - de créer la zone H-5599 à même une partie de la zone C-5511, afin de supprimer les usages du groupe commerce et service (C) présentement autorisés et de permettre des bâtiments ayant 3 étages pour la classe d'usage trifamiliale. Cette zone est bornée au nord par la route 104 et au sud par la voie ferrée, entre la rue Croisetière et le 3^e Rang ;
 - d'autoriser dans la zone P-1021 l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à l'usage principal C4-02-09 « Centre sportif, piscine ou gymnase », laquelle zone est située au nord-est de l'intersection formée par les rues Laurier et Saint-Louis »
- 13.5.3 Règlement n° 1126
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de supprimer la classe 7 du groupe « Commerce et service (C) » présentement autorisée dans la zone C-1052, située le long de la rue Douglas, à l'ouest de celle-ci »

13.6 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1128

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1015 à même une partie de la zone C-1508, située sur la rue Saint-Jacques, entre les rues Champlain et Jacques-Cartier Nord;
- de supprimer la note « N023 », laquelle prohibe les logements au rez-de-chaussée dans la zone C-1508 ainsi réduite;
- d'agrandir la zone I-1410 à même une partie de la zone I-1411, située au sud de la rue Gaudette et à l'ouest du boulevard de Normandie;
- d'autoriser spécifiquement la sous-classe C9-05 « Entrepreneurs » dans la zone I-1410 ainsi agrandie;
- d'agrandir la zone I-1421, à même une partie des zones I-1418 et C-1081, située au sud de la rue Aubry et à l'ouest du boulevard Industriel;
- d'autoriser l'usage C9-02-14 « Service d'entreposage » dans la zone I-1421 ainsi agrandie;
- de remodeler le découpage des zones I-3558 et I-3559 situées au sud-est de l'intersection formée par les rues Lucien-Beaudin et James-Brodie;
- d'autoriser l'usage C9-01-06 « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone I-3558 ainsi modifiée;
- d'autoriser la classe 3 (Service ou vente d'aliments ou de repas préparés sur place) du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-5055, située sur le côté est de l'intersection formée par la Route 133 et la montée Bertrand;
- d'autoriser les usages C10-01-01 (Bar) et C4-01-03 (Salle de spectacle sans nudité) comme usage accessoire à un usage principal C3-01-01 (Restaurant) dans la zone C-5511, située sur le côté sud de la Route 104, près de la rue de la Croisetière;
- d'autoriser la classe « Habitation trifamiliale », de fixer à 2 le nombre d'étages de la classe « Habitation bifamiliale » et de modifier la norme relative à la structure des suites de la classe « Habitation unifamiliale » dans la zone H-2168, située à l'intersection des rues Mailloux et Jean-Talon »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1106

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n°s 0814, 0844, 0985 et 1026 »

14.2 Règlement n° 1114

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements n°s 0471, 0661, 0731, 0902, 0988 et 1044, afin de permettre la circulation des camions sur la rue MacDonald et une section des rues Bernier et Champlain »

14.3 Règlement n° 1119

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974 et 1067 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

14.4 Règlement n° 1121

« Règlement relatif au stationnement de nuit en hiver et modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070 et 1115 »

14.5 Règlement n° 1124

« Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié par les règlements n^{os} 0888, 0942, 0969 et 1056 »

14.6 Règlement n° 1128

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1015 à même une partie de la zone C-1508, située sur la rue Saint-Jacques, entre les rues Champlain et Jacques-Cartier Nord;
- de supprimer la note « N023 », laquelle prohibe les logements au rez-de-chaussée dans la zone C-1508 ainsi réduite;
- d'agrandir la zone I-1410 à même une partie de la zone I-1411, située au sud de la rue Gaudette et à l'ouest du boulevard de Normandie;
- d'autoriser spécifiquement la sous-classe C9-05 « Entrepreneurs » dans la zone I-1410 ainsi agrandie;
- d'agrandir la zone I-1421, à même une partie des zones I-1418 et C-1081, située au sud de la rue Aubry et à l'ouest du boulevard Industriel;
- d'autoriser l'usage C9-02-14 « Service d'entreposage » dans la zone I-1421 ainsi agrandie;
- de remodeler le découpage des zones I-3558 et I-3559 situées au sud-est de l'intersection formée par les rues Lucien-Beaudin et James-Brodie;
- d'autoriser l'usage C9-01-06 « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone I-3558 ainsi modifiée;
- d'autoriser la classe 3 (Service ou vente d'aliments ou de repas préparés sur place) du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-5055, située sur le côté est de l'intersection formée par la Route 133 et la montée Bertrand;
- d'autoriser les usages C10-01-01 (Bar) et C4-01-03 (Salle de spectacle sans nudité) comme usage accessoire à un usage principal C3-01-01 (Restaurant) dans la zone C-5511, située sur le côté sud de la Route 104, près de la rue de la Croisetière;

- d'autoriser la classe « Habitation trifamiliale », de fixer à 2 le nombre d'étages de la classe « Habitation bifamiliale » et de modifier la norme relative à la structure des suites de la classe « Habitation unifamiliale » dans la zone H-2168, située à l'intersection des rues Mailloux et Jean-Talon »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1066**

« Règlement permettant l'octroi de tout permis ou certificat requis pour la réalisation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur les lots 4 077 148 et 3 266 915 du cadastre du Québec »

15.2 **Règlement n° 1118**

« Règlement autorisant la mise en place d'un système de dosage au charbon activé à l'usine de filtration de la rive ouest, et certains travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 737 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**